

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 11 novembre 2024 à 18h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-24-11-126

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-11-127

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-24-11-128

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 15 octobre 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 15 octobre 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-11-129

MODIFICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA CASERNE 1 - SUZANNE GUÉNETTE

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien ménager de la caserne 1 adjugé à madame Suzanne Guénette, résolution A-24-06-73;

CONSIDÉRANT que le contrat est de courte durée;

CONSIDÉRANT que le conseil juge qu'il n'est pas nécessaire que madame Guénette remette une garantie d'exécution pour ce contrat;

CONSIDÉRANT que madame Guénette a déjà remis 500 \$ à l'Agglomération en guise de garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, de modifier le contrat d'entretien ménager de la caserne 1 afin de retirer la clause numéro 4 « Garantie d'exécution ».

De rembourser la garantie d'exécution de 500 \$ versée par madame Guénette.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU
REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-86**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu les 7 et 8 octobre 2024 en regard du règlement numéro A-86 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 96 000 \$ pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service de la sécurité incendie*, et le dépose au conseil

A-24-11-130

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU
DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-26-2 RELATIF À LA
TARIFICATION DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-
LAURIER**

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-26-2 visant à remplacer le paragraphe 4 de l'article 1 du règlement numéro A-26 relatif à la tarification des services de l'Agglomération de Mont-Laurier, afin d'ajouter la tarification pour l'utilisation de la machine à laver industrielle et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-24-11-131

**SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE
MONT-LAURIER ET DÉFI-AUTONOMIE D'ANTOINE-LABELLE**

D'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de vente en faveur de Défi-Autonomie d'Antoine-Labelle, du lot numéro 3 050 327 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 700,6 mètres carrés, et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Alexandrine Charbonneau-Cyr, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ ANTOINE-LABELLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Mont-Laurier, organisme mandataire municipalités adhérees au service de transport adapté, a confié au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL), organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités participantes au service de transport adapté, depuis 1984;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier confirme que la tarification à l'usager du transport adaptée demeure à 3,50 \$ par déplacement;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Mont-Laurier confirme l'adoption des prévisions budgétaires du TACAL, pour le volet adapté, pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Mont-Laurier confirme l'adoption du plan de transport et de développement des services en transport adapté du TACAL pour les années 2025;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Mont-Laurier confirme l'adoption de la stratégie de réinvestissement des surplus, présentée par le TACAL et prévue à même le Plan de transport et de développement des services 2025;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, l'Agglomération de Mont-Laurier prévoit contribuer, en 2025, pour une somme de 107 143 \$ (incluant St-Aimé-du-Lac-des-Îles);

CONSIDÉRANT qu'en 2023, 14 395 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 15 700 déplacements en 2025;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Ville de Mont-Laurier de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence.

De demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 207 006 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2025.

Que tout ajustement ultérieur auquel la Ville de Mont-Laurier pourrait avoir droit pour l'année 2024, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives.

D'autoriser le directeur général de la Ville de Mont-Laurier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

De transmettre une copie de la présente résolution au TACAL pour joindre à la demande d'aide financière à déposer auprès du ministère des Transports du Québec.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-11-133

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire